

## **Maniabilité ludique national 2019**

Sont admis à concourir les chevaux de trait poitevin et les mules inscrites au registre d'élevage de la Mule Poitevine, mâle, femelle et hongre, âgés de 3 ans ou plus. Sont sélectionnables pour les trophées Trait d'avenir du salon de l'agriculture les équidés de 3 à 6 ans. Les juments gestantes ne peuvent pas être sélectionnées pour le Trophée ;

### 1. Epreuve :

Il s'agit d'un parcours d'obstacles visant à mettre en valeur les potentialités d'un jeune équidé au travail. Sont évalués : le calme, la patience, la docilité du cheval, sa disponibilité face à son meneur

### 2. Généralités :

L'épreuve se réalise avec un cheval mené aux guides. Elle se réalisera avec une voiture de marathon standard écartement + 30 (138/140 pas de barre en bois).

L'animal est garni d'un harnais avec traits et mousquetons et mené par un meneur assisté de son groom. L'ordre de passage sera affiché sur le lieu de l'épreuve de maniabilité et à l'accueil.

Le meneur et le groom doivent être munis de vêtements appropriés, homogène, propre et au couleur de l'association (pantalon noir, haut bleu ciel).

La reconnaissance du parcours (collective et à pied avec le président de jury comme seul référent et à pied) aura lieu avant le début de l'épreuve. L'horaire et la durée seront affichés dans le programme de l'épreuve.

Le meneur et le groom participent à la reconnaissance. Un temps limite est annoncé avant le début de l'épreuve.

### 3. Élimination :

L'élimination sera immédiate pour :

- Perte de contrôle du cheval et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou le groom en danger.
- Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal (ex. abus du fouet).

### 4. Épreuve :

Le chronomètre démarre après un signal du juge de piste, au passage du nez du cheval dans la ligne de départ et s'arrête au passage du nez du cheval dans la ligne d'arrivée : le temps total départage les ex-æquo au calcul de pénalités.

## 5. Notation :

L'épreuve de maniabilité ludique donne lieu à l'attribution de secondes de pénalité selon le barème suivant. Toutes les pénalités seront en seconde et se cumulent entre elles.

<b>Nature de la faute</b>	<b>Pénalité</b>
1 boule tombée	5 sec
Faute d'allure sur zones imposées au-delà de 3 foulées consécutives, compteur non remis à 0 Tout obstacle non franchi dans l'allure imposée	5 points/faute 10 sec
Refus 1	5 sec
Refus 2	10 sec
Refus 3	50 sec
Reprise de guides	10 sec

## 6. Liste des obstacles :

L'épreuve comprendra 8 portes (allure libre) et 3 obstacles (allure au choix du jury) :

- 1 obstacle sensoriel (ex : sonore, ...)
- 1 changement de sol (ex : pont, ....)
- 1 ménage à 1 main sur une petite serpentine (slalom)

Chaque difficulté doit être tentée 3 fois, au bout du troisième refus le jury donnera l'ordre de passer à la suite du parcours.

L'animal franchit la ligne d'arrivée matérialisée par deux cônes.

Un barrage aura lieu pour les 3 meilleurs attelages, classement suivant le temps. Il se déroulera au chronomètre uniquement sur les portes. Une reconnaissance à pieds sera faite avant le barrage.

Le jury a toute latitude pour arrêter un attelage jugé dangereux ou ne respectant pas le bien-être animal à quelque moment que ce soit pendant l'épreuve. Cet attelage sera considéré comme éliminé de cette épreuve. L'attelage ayant le moins de points de pénalité remporte cette épreuve.

## Sélection pour le Trophée Trait d'avenir

Le classement est effectué en totalisant les points obtenus à chacune des deux épreuves par les n équipages (mules et chevaux ensemble) participants aux deux épreuves, selon le décompte suivant :

Classement	Points
Equipage classée 1 <sup>ère</sup>	n
Equipage classée 2 <sup>ème</sup>	n-1
Equipage classée 3 <sup>ème</sup>	n-2
...	...
...	....
Equipage classée avant dernière	2
Equipage classée dernière	1

Les équipages classés ex æquo à l'une des 2 épreuves se partagent également les points qu'ils auraient obtenus, s'il avait été possible de les distinguer.

L'équipage ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des deux épreuves est sélectionné pour le trophée « Trait d'avenir », le deuxième est suppléant. En cas d'ex æquo, c'est l'épreuve de maniabilité service qui permet de départager les équipages. Le jury se réserve toutefois la possibilité d'organiser une épreuve spécifique pour départager les concurrents